

Gers : Douche froide sur la filière canards

La sentence est tombée : vide sanitaire jusqu'à fin mai



Gers : Douche froide sur la filière canards

Pour mettre un terme à l'épidémie de grippe aviaire dans le Sud-Ouest, alors que l'épidémie se poursuit sur le pays basque, le gouvernement a décidé d'imposer un vide sanitaire dans les élevages de palmipèdes de 1 134 communes, du 17 avril au 28 mai, selon un arrêté paru ce dimanche au Journal officiel. Une décision contraignante mais dans l'ensemble de la filière plutôt bien accueillie. Elle permet au moins de fixer les choses et de repartir sur un bon pied, avis partagé par la représentante du Cifog et du Modéf selon des déclarations recueillies par Sud Ouest.

DES BÂTIMENTS NETTOYÉS ET DÉSINFECTÉS

Entre ces deux dates, la mise en place de palmipèdes est interdite dans les élevages et un vide sanitaire est obligatoire, ce qui implique en particulier que les bâtiments soient vides de tout animal, nettoyés et désinfectés et que les déjections animales soient évacuées des exploitations, précise le texte.

Pour reprendre l'élevage de canards et d'oies, les producteurs devront s'engager par écrit sur l'honneur à respecter certaines mesures de biosécurité. Des tests de dépistage seront en outre pratiqués sur les palmipèdes à plusieurs étapes de leur vie et les véhicules servant à les transporter devront aussi être nettoyés et désinfectés entre chaque trajet. Ces règles seront en vigueur jusqu'au 31 mars 2018.

Qui est concerné ?

Deux questions restent en suspend

Qu'en sera-t-il du confinement et de l'origine des canetons.?

La question se posera bien avant la période de migration. Quelle incidence sur les productions Label Rouge et sur les produits Origine France ?

Une autre question va se faire jour: Les entreprises d'accoupage du Sud-Ouest, qui ont été touchées à 90% par le virus, n'ont plus de reproducteurs aujourd'hui et ne disposeront pas assez d'animaux pour répondre à la demande de ceux qui voudront, dès le 29 mai, relancer la production de foie gras.

Revoir le modèle de production

Au-delà de l'urgence, Stéphane Le Foll a demandé à la filière de revoir le modèle de production du foie gras, afin de limiter les transports d'animaux vivants qui favorisent la diffusion des virus. Les discussions engagées vont aboutir à un pacte sur la prévention et la lutte contre l'influenza aviaire dont la signature est programmée le 13 avril, selon le ministère. Certains éleveurs restent septiques sur cette solution. Pour eux, on revient à la case départ, on recommence une opération qui n'a pas fonctionné.